

Guide de planification financière



Braley Winton Financial Group
Manulife Securities Incorporated
3883 Blvd St-Jean, Suite 400
D.D.O., QC H9G 3B9

Téléphone : (514) 620-0051

Sans frais : 1-888-857-2222

Télécopieur : (514) 620-8967

Internet : www.braleyfinancial.ca

Quebec	
Herbert Braley Sr.	poste: 103
Richard Taylor	105
Rino Marcone	110
Lynn Wilkins	172
Domenico Della Rocca	173
Claude Courval	116
J. Douglas West	203
Tony Della Rocca	179
Henry Markey	212
Guy Girouard	120
Michael Martin	102
Cindy Mariani	124
Robert Mariani	123
Alexander Elias	514-594-2886

Ontario
3380 South Service Road
Burlington, Ontario L7N 3J5
Tel: 905-634-3975
Télécopieur: 905-634-9055
Sans-Frais: 1-888-300-6868

Herbert Braley Jr.
Warren Huntley 905-815-1035
1-877-372-9022

Si vous attendez un remboursement cette année, pourquoi ne pas le faire fructifier? Placez-le dans votre régime enregistré d'épargne-retraite et prenez une longueur d'avance pour vos cotisations de 2009. Autre stratégie éprouvée : le placement d'une petite somme à intervalles réguliers. Pour établir un programme de cotisations ou accroître la somme que vous cotisez déjà, téléphonez-nous.

OBJECTIF PLACEMENTS



CELI, REER ou les deux? Une stratégie axée sur vos objectifs

Depuis le 1^{er} janvier, on peut investir 5 000 \$ par année dans un compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Qu'advient-il alors de son REER? Si la question se pose, il serait bon de revoir sa stratégie.

Quelle est la différence?

Le contenu du REER provient du revenu avant impôt, celui du CELI est net d'impôt. Dans les deux cas, il existe un plafond annuel, les droits inutilisés peuvent être reportés et la croissance se fait à l'abri du fisc. Toutefois, les retraits d'un REER sont imposables, tandis que ceux d'un CELI ne le sont pas : chaque cent vous appartient.

Les avantages

Avec son plafond de cotisation plus élevé, soit 21 000 \$ en 2009, le REER est idéal pour l'épargne-retraite, surtout si les remboursements d'impôt sont réinvestis. Le REER cadre avec l'épargne à long terme,

parce que les retraits sont imposables et ne peuvent être reversés dans le régime (sauf s'ils servent à l'achat d'une maison ou à des études).

Toutefois, les retraits d'un CELI peuvent y être reversés et il n'y a aucune limite d'âge maximum pour cotiser, contrairement au REER. Comme les retraits d'un CELI ne sont pas considérés comme un revenu, ils n'influencent pas sur les prestations comme la Sécurité de la vieillesse.

Une excellente combinaison

Une combinaison REER-CELI est utile si vos droits de cotisation au REER sont limités, ou tout simplement pour étoffer votre épargne-retraite. Le CELI convient aux objectifs à court terme ou aux urgences. Les deux instruments permettent le fractionnement du revenu avec le conjoint. Examinez vos objectifs pour établir une stratégie adéquate. ■



FONDS DE PLACEMENT

Investisseurs et marathoniens partagent une même discipline

Par sa nature, l'investissement s'apparente au marathon, et non au sprint. Comme les marathoniens, les investisseurs à long terme vivent toutes sortes d'émotions – allant de l'euphorie au découragement suivant les aléas du parcours. Ils doivent savoir les gérer pour acquérir de l'endurance et franchir la ligne d'arrivée.

Nous évaluons l'utilité de divers fonds de placement et d'autres titres dans votre portefeuille en fonction de la stabilité de leur rendement à long terme, de votre horizon temporel et de votre tolérance du risque. Pour ce faire, nous recherchons des gestionnaires de fonds qui gèrent le risque de différentes façons, notamment en appliquant les principes de diversification de l'actif et en respectant leur mandat et leur style de gestion, dans une conjoncture changeante des marchés.

Le tableau d'ensemble

Les douze derniers mois ont été particuliè-

rement éprouvants pour tous les investisseurs vu les énormes fluctuations boursières partout dans le monde. Les professionnels de la finance soulignent l'importance de conserver une perspective à long terme dans toutes vos décisions de placement, indépendamment de la conjoncture. Comme on le voit dans notre illustration ci-dessous, les marchés peuvent se redresser de façon spectaculaire après une période de pertes et rapporter, à ceux qui font preuve de constance, un rendement annuel à taux composé moyen respectable.

C'est dire que le rendement d'un titre ou d'une catégorie d'actif pendant une année a peu d'importance en regard du rendement global d'un portefeuille sur des années.

La diversification rapporte avec le temps

De nombreux plans de placement sont élaborés de manière équilibrée. Pour les investisseurs à long terme, l'objectif consiste à créer un portefeuille « à toute épreuve » qui

s'en tire bien quand le soleil brille et sait résister aux intempéries occasionnelles.

L'expérience démontre que, avec le temps, ce type de portefeuille génère d'excellents rendements. Par exemple, l'indice mondial Morningstar Canada des fonds équilibrés (60 % en actions, 40 % en titres à revenu fixe) a donné un rendement positif pendant 18 de ses 22 années d'existence, de 1985 à 2007. Le rendement annuel a varié entre une perte de 6,5 % à un gain prodigieux de 43,8 %, avec une moyenne de 9,4 %.

Les émotions peuvent vous égarer

Le « cycle des émotions » est le pire ennemi de l'investisseur, car il peut provoquer un comportement irrationnel qui incite à vendre quand les cours baissent. Une remontée provoque de l'optimisme, puis de l'enthousiasme et même de l'euphorie quand les prix bondissent. C'est alors que les gens achètent, au prix fort. Au moment du déclin, le cycle reflète l'anxiété, le déni, la peur et la panique. Le découragement peut pousser les gens à vendre au prix plancher. Puis le cycle recommence à la reprise des marchés, tandis que souffle un vent d'espoir et de soulagement.

Où en êtes-vous dans le cycle?

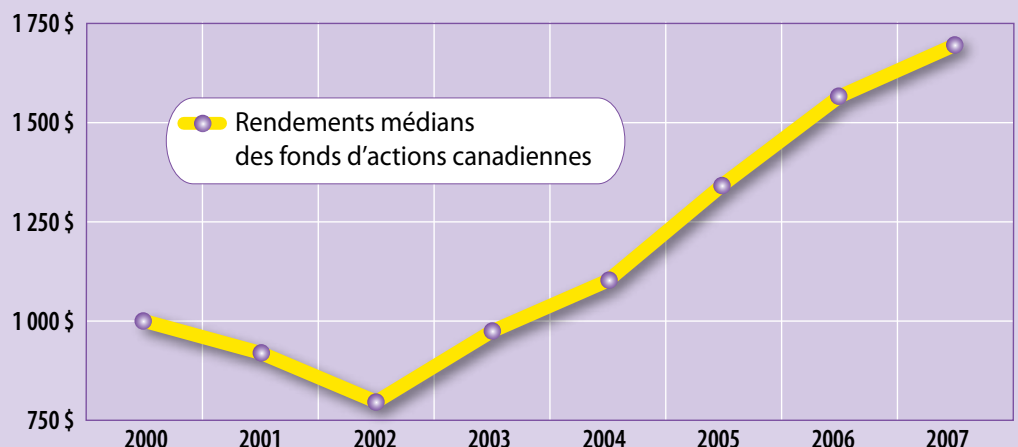
Votre horizon temporel est déterminant

Les fluctuations du marché sont inévitables, mais, avec une stratégie judicieuse et un portefeuille rempli de parts de fonds ou de titres prometteurs, vous pouvez gagner malgré la volatilité. Un spécialiste saura vous aider à conserver une stratégie de placement conforme à vos objectifs à long terme. ■

Les années gagnantes l'emportent sur les perdantes

CE N'EST PAS parce qu'un fonds d'actions ou d'autres placements reculent qu'ils ne peuvent rebondir par la suite. D'ailleurs, ceux qui tirent leur épingle du jeu savent profiter de cette résilience du marché. Voici comment un placement de 1 000 \$ en 2000 aurait perdu près de 25 % de sa valeur en 2001-2002, d'après les rendements médians des fonds d'actions canadiennes suivis par Morningstar Canada. Une vente à cette époque aurait concrétisé la perte, alors que le taux annuel composé moyen a atteint 16,3 % au cours des cinq années suivantes.

Valeur de fin d'année d'un placement de 1 000 \$



PLANIFICATION DE LA RETRAITE

Conseil de retraités : commencez tôt à épargner

Des Canadiens retraités interrogés dans le cadre d'un récent sondage à l'échelle du pays avaient des conseils pour les travailleurs. Plus de la moitié (54 %) recommandent de commencer à épargner sans tarder. Quatre sur dix craignent eux-mêmes de manquer d'argent. Près de 60 % conseillent de réfléchir sérieusement aux activités à la retraite. Plus de la moitié préconisent l'adoption d'une vie équilibrée dès maintenant, et non après la vie active. Plus de six sur dix n'avaient pas préparé leur retraite avec l'aide d'un spécialiste, et seulement 15 % affirment vivre la retraite rêvée. Le concours d'un spécialiste peut grandement contribuer à vous donner la vie souhaitée pendant votre retraite. ■



ÉPARGNE ENREGISTRÉE

L'épargne-retraite mieux protégée

Par le passé, les propriétaires de petites entreprises et autres entrepreneurs ne pouvaient compter que leur épargne-retraite soit protégée en cas de faillite, et les règles à cet égard différaient d'une province à l'autre. Des modifications apportées récemment aux lois fédérales protègent désormais les REER et les FERR d'une saisie par des créanciers, à l'exception des cotisations effectuées dans les douze mois qui ont précédé la faillite. Les nouvelles dispositions ne s'appliquent pas aux comptes de placement non enregistrés. Auparavant, seuls certains placements, comme des fonds distincts et des régimes immobilisés, étaient protégés des créanciers. ■



FINANCES ET MODE DE VIE

Réduisez vos dépenses en gardant la forme

Peut-être avez-vous résolu cette année de garder la forme et la santé. Pourquoi ne pas améliorer vos finances en même temps? Bon nombre d'employeurs subventionnent l'inscription à un club sportif, à des programmes de santé cardiaque et autres. Il s'agit d'un avantage imposable à déclarer, mais il peut néanmoins se traduire par une économie.

N'oubliez pas que l'inscription de votre enfant à un sport organisé donne droit au crédit d'impôt fédéral pour la condition physique des enfants, à concurrence de 500 \$. Renseignez-vous auprès de l'organisation sportive pour savoir si elle est admissible.

Si vous fumez, sachez que les assureurs vie diminuent les primes des ex-fumeurs et que certains employeurs paient en partie le coût des programmes de sevrage du tabac.

Enfin, songez au prix de l'essence et aux économies que vous ferez en marchant au lieu de prendre la voiture. ■



ATELIER FINANCIER

Principes de base des placements et comment en profiter

Épargner, dépenser ou rembourser?

Que feriez-vous d'un peu d'argent supplémentaire? Avant d'imaginer de folles dépenses, réfléchissez bien. Disons que vous obtenez une prime de 2 000 \$ après impôt. Ce graphique montre la somme que vous pourriez avoir dans dix ans si vous investissiez cet argent au lieu de le dépenser.

Ce que 2 000 \$ de nos jours vaudraient dans 10 ans, si vous...

investissez dans un REER.

Votre cotisation entraînera des économies d'impôt que vous pourriez utiliser pour alimenter votre épargne. Vous devez payer de l'impôt au retrait.

5 970 \$

investissez dans un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Aucun prélèvement fiscal sur vos retraits.

3 582 \$

remboursez votre hypothèque.

Si elle sert à réduire le capital de 2 000 \$, cette somme vous permet d'épargner 1 594 \$ en intérêts.

3 594 \$

dépensez maintenant!

Que vous restera-t-il dans dix ans?

0 \$

Ces scénarios sont proposés à titre d'illustration seulement. En présumant un taux d'imposition marginal de 40 %, votre prime avant impôt s'éleverait à 3 333 \$ si la somme était déposée directement dans le REER, au taux annuel composé de 6 %. Même taux composé annuel de 6 % dans le CELI. Le scénario du remboursement hypothécaire se fonde sur une hypothèque de 150 000 \$ à 6 %, amortie sur 25 ans, dont le paiement anticipé est effectué la quinzième année.

Prenez soin de léguer votre épargne enregistrée

Le contenu de votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou de votre fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) constitue sans doute une bonne partie de votre valeur nette. Que deviendra-il à votre décès?

En général, aux fins fiscales, la valeur d'un REER ou d'un FERR au décès s'ajoute au revenu du défunt l'année de son décès. La désignation de certains bénéficiaires entraîne cependant des avantages fiscaux.

Les bénéficiaires privilégiés. Vous pouvez éviter l'impôt successoral et tout prélèvement fiscal dans les cas suivants.

- Votre REER ou votre FERR peut être transféré dans le régime enregistré de votre conjoint. L'imposition sera reportée.
 - Le produit de la liquidation peut aller en franchise fiscale à un enfant ou petit-enfant mineur à charge et servir à l'achat d'une rente qui lui procurera un revenu jusqu'à 18 ans.
 - Pour les enfants ou petits-enfants à charge de plus de 18 ans, dont le revenu l'année précédente était inférieur à l'exemption de base, le transfert d'un REER ou d'un FERR est imposé en leur nom.
 - Enfin, si vous avez un enfant ou petit-enfant à charge souffrant d'une déficience physique ou mentale, le transfert se fait libre d'impôt dans son REER ou FERR, quel que soit son âge, ou peut servir à l'achat d'une rente.
- N'oubliez pas que vous pouvez désigner le bénéficiaire de votre choix, mais que le REER ou FERR sera d'abord imposé au nom de votre succession. En cas de legs

à une œuvre de bienfaisance, le crédit correspondant réduit l'impôt.

Épargne fiscale pour votre succession. Après votre décès, le bénéficiaire de votre REER (ou FERR) pourrait choisir de le liquider et d'en verser une partie dans votre succession. Le « remboursement de prime », peut être utile sur le plan fiscal. Disons que vous avez bénéficié de déductions et de crédits d'impôt importants l'année de votre décès. En liquidant une fraction du REER et en transférant le reste dans son propre régime, votre conjoint profite de l'avantage lié aux déductions et crédits pour réduire l'impôt sur cette fraction.

Désigner un bénéficiaire. Vous pouvez le faire sur le formulaire d'établissement du REER ou du FERR ou par testament. Ne faites pas les deux. Modifier la désignation par formulaire est plus simple, et celle-ci n'est pas révoquée automatiquement par un mariage ou un nouveau testament. Au Québec, on doit préciser si la désignation du conjoint est révocable. Certains régimes exigent une désignation par testament.

Modifications. N'oubliez pas de modifier la désignation si vous divorcez ou que le bénéficiaire décède. Quand vous convertissez votre REER en FERR, vous devez désigner à nouveau un bénéficiaire, même s'il s'agit du même, le FERR étant légalement considéré comme un nouveau régime.

Un spécialiste peut vous aider à profiter de stratégies d'épargne fiscale. ■

Une rente comme source de revenu

BON NOMBRE DE RETRAITÉS recourent à des certificats de placement garanti (CPG) pour générer un revenu hors REER ou FERR. Or, un placement connu sous le nom de « rente viagère prescrite » peut parfois produire un revenu supérieur.

Versements réguliers garantis

En vertu d'une rente viagère prescrite, un assureur vie verse un revenu mensuel votre vie durant à vous, ou à vous et à votre conjoint.

L'intérêt tiré d'un CPG est imposable, alors que les versements d'une rente prescrite se composent d'intérêt imposable et d'un remboursement de capital non imposable. La portion imposable est répartie de façon égale sur les versements votre vie durant pour apporter des liquidités fiscalement avantageuses.

Quelques inconvénients

Une rente prescrite ne peut être indexée sur l'inflation. Et elle peut ne pas être transférable à votre succession, sauf si elle est garantie pendant une période donnée. C'est pourquoi les gens souscrivent une assurance vie avec leur revenu supplémentaire afin de remplacer le capital original.

Quand un CPG arrive à échéance, vous pouvez en affecter le produit aux fins de votre choix. Dans le cas d'une rente, vous êtes limité au montant du versement. Par contre, vous pouvez compter sur ce montant votre vie durant.

Un spécialiste peut vous aider à cerner les meilleures options pour tirer un revenu stable de votre épargne. ■

Ce bulletin a été rédigé (à moins d'avis contraire) et produit par Ariad Custom Communications.

Vol. 23, n° 1 © 2009 Ariad Custom Communications. Les renseignements et opinions contenus dans ce bulletin proviennent de diverses sources jugées fiables, mais leur exactitude ne peut être garantie. Les lecteurs auraient avantage à consulter leur conseiller professionnel avant de prendre une décision sur la base de l'information fournie dans ce bulletin. Ce dernier fait l'objet de droits d'auteur; toute reproduction de son contenu, en entier ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite du détenteur des droits. Les lecteurs qui ne désirent plus recevoir ce bulletin doivent communiquer avec leur conseiller financier à cet effet. ISSN 1205-5859